

De : Marie-Elise.Viger@glencore.ca <Marie-Elise.Viger@glencore.ca>

Envoyé : 8 août 2023 17:33

À : Gélinas, Michel <michel.gelinas@environnement.gouv.qc.ca>

Cc : Bissonnette, Jean (BSMA) <Jean.Bissonnette2@environnement.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Protocole d'excavation des sols de surface - Sites prioritaires Été 2023

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Monsieur Gélinas,

Nous accusons réception de votre courriel du 28 juillet 2023 concernant le *Protocole d'excavation des sols de surface - Sites prioritaires Été 2023* (le « Protocole »).

Glencore est pleinement engagée à faire tout ce qui est nécessaire pour assurer la santé et la sécurité des voisins de la Fonderie Horne (la « Fonderie »). Cette préoccupation est au cœur de nos actions et constitue notre priorité numéro un. Notre engagement proactif à procéder à une caractérisation approfondie et de proposer des travaux pour les sols de surface du quartier Notre-Dame (« QND ») sur la base de cette étude de caractérisation, en est une démonstration concrète.

La mise en œuvre du Protocole est la plus récente et la plus extensive d'une série de campagnes qui s'inscrivent dans le cadre de notre programme volontaire de caractérisation et de travaux des sols de surface du QND qui existe depuis la fin des années '80. Ce programme témoigne de notre engagement continu. Elle démontre également l'importance que nous accordons à la collecte et au partage, avec les résidents du QND, de données objectives et complètes sur leur environnement et à prendre les actions requises pour protéger leur santé.

Nous apprécions l'appui du Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (le « MELCCFP ») dans notre démarche volontaire auprès des résidents du QND et sommes prêts à travailler avec vous pour continuer de prendre les mesures nécessaires à la protection de la santé de nos voisins. Nous sommes cependant déçus de constater que MELCCFP profite de l'initiative de Glencore pour proposer certaines mesures qui sont déraisonnables et non nécessaires pour assurer la protection de la santé de la population. Nous comptons répondre plus en détail à votre communication après avoir complété notre analyse et consulté nos experts, mais à première vue, certains éléments, incluant ceux mentionnés ci-après, sont manifestement inacceptables.

Critères B du *Guide d'intervention versus les recommandations pour la protection de la santé humaine du CCME pour le cuivre et le sélénium*

Vous demandez l'utilisation des critères B du *Guide d'intervention* du MELCCFP pour le cuivre et le sélénium plutôt que les recommandations du Conseil canadien des ministres de l'environnement (« CCME ») visant spécifiquement la protection de la santé humaine pour ces mêmes oligoéléments.

Les recommandations du CCME pour le cuivre et le sélénium, des éléments chimiques présents dans l'organisme et indispensables au métabolisme, sont basées sur les risques par ingestion de sol. Elles permettent incontestablement d'atteindre l'objectif du Protocole, soit de protéger la santé humaine.

L'utilisation des critères d'intervention que vous demandez pour le cuivre et le sélénium forcerait en outre Glencore à entreprendre des travaux sur plusieurs propriétés additionnelles, occasionnant des préoccupations non fondées et perturbations significatives, et ce, sans justification valable.

Cette demande est absolument non nécessaire pour la protection de la santé de la population. Glencore n'y donnera pas suite.

Modalités des travaux futurs de caractérisation et de réhabilitation des sols du QND

En ce qui concerne les « travaux futurs », nous limiterons pour l'instant nos remarques à l'extrait où vous nous demandez de porter une attention particulière à :

« 2. Réhabiliter soit

- 1. les sols sur toute l'épaisseur de la contamination observée lorsqu'elle excède les critères génériques ou ad hoc fournis par le MELCCFP; ou*
- 2. les sols minimalement sur une épaisseur de 1 m de sol sous la surface, soit l'épaisseur minimale exigée par le MELCCFP pour assurer l'intégrité à long terme d'une couche de confinement de sols propres (sauf sous les surfaces étanches et permanentes, l'épaisseur minimale exigée est de 40 cm de matériau propre). »*

Le Protocole vise à minimiser l'exposition, en particulier celle des jeunes enfants (6 ans et moins) du QND, aux particules contenant des métaux qui proviennent des émissions atmosphériques de la Fonderie. Les métaux liés aux émissions atmosphériques demeurent en surface et n'ont pas d'impact significatif sur le sol en profondeur. L'excavation à 30 centimètres est conservatrice et inclut d'emblée une marge de sécurité significative. En effet, dans le cadre de l'évaluation de l'exposition humaine par contact direct à des sols non labourés, l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis (US EPA) recommande l'utilisation d'une profondeur de sol de 2 cm. Il s'ensuit que d'imposer une excavation au-delà de 30 centimètres, et à plus forte raison à 1 mètre ou plus, serait déraisonnable, voire abusif.

Il n'existe aucune justification valable, dans le cadre d'un programme volontaire destiné principalement à minimiser l'exposition des jeunes enfants, d'imposer une excavation au-delà de 30 centimètres. Le remplacement des 30 premiers centimètres de sol assure en effet que la population du QND, en particulier les jeunes enfants, ne soit pas exposée aux métaux à surveiller présents dans le sol.

Conclusion

Nous sommes heureux de constater que le MELCCFP partage la volonté de Glencore de mettre en œuvre le Protocole sans délai, ce que nous ferons.

Glencore croit fermement en l'importance de donner l'heure juste aux résidents du QND. Elle croit en l'importance de collecter, via des processus indépendants et transparents, des données objectives, complètes et basées sur la science. Elle croit également en l'importance d'orienter son plan d'action, dont l'objectif est de protéger la santé de la population, à la lumière de ces données et des connaissances scientifiques.

Glencore a confié l'élaboration du Protocole à Sanexen, une firme indépendante. Sanexen a, sur la base des données récoltées lors de la récente campagne de caractérisation et après consultation des experts gouvernementaux, élaboré un plan d'action complet, conservateur et basé sur la science. Celui-ci permet amplement d'atteindre l'objectif de protéger la santé de la population, incluant les groupes les plus sensibles, soit les jeunes enfants de 6 ans et moins.

Suggérer sans fondement des seuils d'intervention et des modalités qui vont au-delà de ce qui est nécessaire pour atteindre l'objectif de protéger la santé de la population peut porter à croire qu'à défaut de les respecter, la santé de la population pourrait être compromise, alors que ce n'est aucunement le cas. Cela contribue à éveiller et attiser indûment de l'anxiété au sein de la population de Rouyn-Noranda, ce que nous déplorons.

Nous espérons que l'ensemble des parties prenantes, avec qui Glencore s'engage à collaborer, en particulier votre ministère et les autorités de santé publique, partage notre vision à cet égard.

Veuillez agréer, Monsieur Gélinas, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Marie-Elise Viger, ing., M. Ing.
Directrice Environnement
Environment Manager

GLENCORE

Amérique du Nord et les Philippines
North America and Philippines (NACAP)

101, avenue Portelance, C.P. 4000 Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5B6
Canada
Cell. : 819 279-6803 marie-elise.viger@glencore.ca

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ :

Ce message et tous les fichiers transmis sont confidentiels et destinés exclusivement à l'usage de la personne ou l'entité à laquelle ils sont adressés. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser immédiatement.